



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-060-2024-01

PUBLIÉ LE 31 JANVIER 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires**

IDF-2024-01-30-00004 - Arrêté DOS-2024/185 portant changement de responsable légal de la SARL AMBULANCES DE COULOMMIERS "LES SAULES" (2 pages)

Page 3

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Pôle Politique du travail**

IDF-2024-01-30-00006 - Décision n° 2024-017 du 30 janvier 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne (4 pages)

Page 6

IDF-2024-01-30-00007 - Décision n° 2024-018 du 30 janvier 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d Île-de-France (4 pages)

Page 11

IDF-2024-01-30-00009 - Décision n° 2024-020 du 30 janvier 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise (3 pages)

Page 16

IDF-2024-01-30-00008 - Décision n°2024-019 du 30 janvier 2024 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimés de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d Ile-de-France (4 pages)

Page 20

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-01-30-00004

Arrêté DOS-2024/185 portant changement de  
responsable légal de la SARL AMBULANCES DE  
COULOMMIERS "LES SAULES"

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°DOS-2024/ 185**

#### **portant changement de responsable légal de la SARL AMBULANCES DE COULOMMIERS « LES SAULES »**

**(77120 Coulommiers)**

### **LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2023/007 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 14 avril 2023, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 91 DDASS 004 ASP en date du 01 février 1991 portant agrément, de la SARL AMBULANCES DE COULOMMIERS « LES SAULES », sise 16, cours Gambetta à Coulommiers (77120) dont le gérant est Daniel PRE ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 97 DDASS 09 ASP AMB en date du 27 février 1997 portant transfert des locaux et changement de responsable légal, de la SARL AMBULANCES DE COULOMMIERS « LES SAULES », du 16, cours Gambetta à Coulommiers (77120) au 125, avenue de Strasbourg à Coulommiers (77120) dont le nouveau gérant est Monsieur Guy FAVIER ;
- VU** l'arrêté préfectoral DDASS/2001/ASP/AMB/n° 91 en date du 10 août 2001 portant fusion, de la SARL AMBULANCES DE COULOMMIERS « LES SAULES », et de la SARL GRAND MORIN AMBULANCES en date du 30 juin 2001 et création d'un établissement secondaire sis 6, rue de la Tuilerie à La Ferté Gaucher (77320) ;

**VU** l'arrêté préfectoral DDASS/2005/ASP/AMB n° 354 en date du 17 novembre 2005 fermeture de l'établissement secondaire sis 6, rue de la Tuilerie à La Ferté Gaucher (77320), en date du 20 septembre 2005 ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Paul-Henri FABRE relatif au changement de responsable légal de la SARL AMBULANCES DE COULOMMIERS « LES SAULES » ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de responsable légal aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Paul-Henri FABRE est nommé gérant de la SARL AMBULANCES DE COULOMMIERS « LES SAULES », sise 125, avenue de Strasbourg à Coulommiers (77120) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.  
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.  
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.  
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 30 janvier 2024

P/La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

# Signé

Séverine TEISSEDRE

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2024-01-30-00006

Décision n° 2024-017 du 30 janvier 2024 portant  
affectation des agents de contrôle dans les  
unités de contrôle et gestion des intérimis de la  
Direction départementale de l'emploi, du travail  
et des solidarités de Seine-et-Marne



**Décision n° 2024-017 du 30 janvier 2024  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la  
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine-et-Marne**

**Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2023-55 du 3 mai 2023 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne,

**DÉCIDE**

**Article 1er :**

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne les agents suivants :

Unité de contrôle N° 1  
sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4

**Responsable de l'unité de contrôle** : Monsieur *Paul Éric DROSS*, Directeur adjoint du travail

**Section 1-01 A** : Madame *Pauline LEFEVRE*, Inspectrice du travail

**Section 1-02** : Madame *Laetitia HENNOUS*, Inspectrice du travail

Section 1-03 : Monsieur *Raphaël AUPIED*, Inspecteur du travail

Section 1-04 : Monsieur *Stéphane LOISET*, Inspecteur du travail

Section 1-05 TF et FI : Madame *Juliette MATHIEU*, Inspectrice du travail

Section 1-06 : Monsieur *Alexis COSTES*, Inspecteur du travail

Section 1-07 : **Section vacante.**

Monsieur *Paul Éric DROSS*, Directeur adjoint du travail, assumant les fonctions d'Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 1-08 TR : Monsieur *Karim BOURAS*, Inspecteur du travail

Unité de contrôle N° 2 sise 3 rue de la Galmy CS 10582 77701 Marne la Vallée Cedex 4
---

**Responsable de l'unité de contrôle** : Madame *Stéphanie REUX*, Directrice adjointe du travail

Section 2-01 : Monsieur *Thomas SALGADO*, Inspecteur du travail

Section 2-02 : **Section vacante**

Madame *Stéphanie REUX*, Directrice adjointe du travail, assumant les fonctions d'Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 2-03 : **Section vacante**

Madame *Carmen ZIEGLER*, Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 2-04 : Monsieur *Léo BOURSIER*, Inspecteur du travail

Section 2-05 T : Madame *Carmen ZIEGLER*, Inspectrice du travail

Section 2-06 : Madame *Mathilde MALHER*, Inspectrice du travail

Section 2-07 : Monsieur *Jean Baptiste LY VAN TU*, Inspecteur du travail

Section 2-08 A : Madame *Christine GHIZZONI*, Inspectrice du travail

Unité de contrôle N° 3 20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex
---

**Responsable de l'unité de contrôle** : Monsieur *Raphaël SEROUR*, Directeur adjoint du travail

Section 3-01 : Mme *Noémie CHASSARD*, Inspectrice du travail

Section 3-02 : Madame *Evelyne ZOUBICOU*, Inspectrice du travail

Section 3-03 : **Section vacante,**

Madame *Sylvie NICOLIER-BIGEL*, Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 3-04 : Madame Sylvie NICOLIER-BIGEL, Inspectrice du travail

Section 3-5 : Monsieur Miguel REVES, Inspecteur du travail

Section 3-6 A : **Section vacante**

Madame Naïla OTT, Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 3-07 T : **Section vacante**

Monsieur Raphaël SEROUR, Directeur adjoint du travail, assumant les fonctions d'Inspecteur du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 3-08 : **Section vacante**,

Madame Evelyne ZOUBICOU, Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Unité de contrôle N° 4 20 quai Hippolyte Rossignol 77011 Melun cedex
---

**Responsable de l'unité de contrôle** : Madame Isabelle ZORZENON, Directrice adjointe du travail

Section 4-01A : Madame Karine PAUVERT, Contrôleuse du Travail

Madame Lucile PERDRIX, Inspectrice du travail, est en charge du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 1° du code du travail, Madame Lucile PERDRIX exerce les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail.

Section 4-02 : **Section vacante**

Madame Mathilde HERMIER, Inspectrice du travail, est en charge de l'intérim de la section.

Section 4-03 : Monsieur Raphael PREAU, Inspecteur du travail

Section 4-04 : Madame Mathilde HERMIER, Inspectrice du travail

Section 4-05 F : Monsieur Damien RENARD Inspecteur du travail

Section 4-06 : Madame Lucile PERDRIX, Inspectrice du travail

Section 4-07 : Madame Caroline ROUSSEAU, Inspectrice du travail

Section 4-08 T : Madame Karine MEDAILLE, Inspectrice du travail

Section 4-09 : Madame Naïla OTT, Inspectrice du travail

## **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1 ci-dessus, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des solidarités de Seine et Marne.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera prioritairement assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou à défaut une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un contrôleur ou d'une contrôlease du travail, l'intérim sera assuré par un contrôleur ou contrôlease du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un contrôleur ou une contrôlease du travail affecté(e) sur l'une des autres unités de contrôle ou, en cas d'absence ou d'empêchement, par un inspecteur du travail ou d'une inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

**Article 3 :**

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés à l'article 1 participent lorsque l'action le rend nécessaire aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités de Seine et Marne à laquelle est rattachée l'Unité de contrôle où ils sont affectés.

**Article 4 :**

La décision n° **2023-195 du 26 décembre 2023** portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Seine et Marne est abrogée.

**Article 5 :**

La présente décision prend effet au **1<sup>er</sup> février 2024**.

**Article 6 :**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 30 janvier 2024

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France



Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2024-01-30-00007

Décision n° 2024-018 du 30 janvier 2024 portant  
affectation des agents de contrôle dans les  
unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis  
de la DRIEETS d Île-de-France



**Décision n° 2024-018 du 30 janvier 2024  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle  
et gestion des intérimis de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis  
de la DRIEETS d'Île-de-France**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail ;

**Vu** la décision n° 2021-28 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents suivants :

Unité de contrôle n° 1 : Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 2 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Lynda KEHILA, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 3 : Madame Lynda KEHILA directrice adjointe inspectrice du travail

Unité de contrôle n° 4 : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Linda ABERKAN, directrice adjointe du travail

Unité de contrôle n° 5 : Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité.

**Article 2 :** Sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, les agents de contrôle, chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les entreprises, dont les noms suivent :

### **Unité de contrôle n° 1**

**Section 1-1 :** Madame Sophie LE QUERE, inspectrice du travail

**Section 1-2 :** Monsieur Camille DIQUAS, inspecteur du travail

**Section 1-3 :** Madame Julia INZOUNDINE, inspectrice du travail

**Section 1-4 :** Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail

**Section 1-5 :** Madame Linda ABERKAN directrice adjointe du travail

**Section 1-6 :** Monsieur Abdallah HASNAOUI, inspecteur du travail

**Section 1-7 :** Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail

**Section 1-8 :** Madame Stéphanie DESPLAN, inspectrice du travail

### **Unité de contrôle n° 2**

**Section 2-1 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Cécile DRILLEAU, inspectrice du travail

**Section 2-2 :** Monsieur Ludovic LESCURE, inspecteur du travail

**Section 2-3 :** Madame Manon JOUGLET, inspectrice du travail

**Section 2-4 :** Madame Isabelle LAGARDE, inspectrice du travail

**Section 2-5 :** Madame Charlotte ALLAIRE, inspectrice du travail

**Section 2-6 :** Monsieur Nicolas PIREZ, inspecteur du travail

**Section 2-7 :** Madame Olivia DOLIBEAU, inspectrice du travail

**Section 2-8 :** Monsieur Flavien CHAILLEUX, inspecteur du travail

**Section 2-9 :** Madame Camille PERRODIN, inspectrice du travail

**Section 2-10 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail

**Section 2-11 :** Monsieur Vincent BOUYX, inspecteur du travail

**Section 2-12 :** Poste vacant, l'intérim est assuré par Vincent BOUYX, inspecteur du travail, à l'exception des établissements SNCF FRET (Siret 518 697 685 02383), SNCF RESEAU (Siret 412 280 737 20375), SNCF VOYAGEURS (Siret 519 037 584 08747), SOCIETE NATIONALE SNCF (552 049 447 76279), des établissements ayant une activité de transport ferroviaire et toutes les activités exercées dans leurs enceintes, pour ceux-ci la compétence est attribuée à Monsieur Pierre-Yves HANNUS, en cas d'absence ou d'empêchement l'intérim sera assuré par Madame Lynda KEHILA

### **Unité de contrôle n° 3**

**Section 3-1 :** Madame Léna PERTUY, inspectrice du travail

**Section 3-2 :** Monsieur Mathieu MARQUET, inspecteur du travail

**Section 3-3 :** Madame Madame Asmaâ EL JERRARI, inspectrice du travail

**Section 3-4 :** Madame Delphine GUYOMARCH, inspectrice du travail

**Section 3-5** : Monsieur Simon CADY, inspecteur du travail

**Section 3-6** : Madame Lila RABESON, inspectrice du travail

**Section 3-7** : Madame Sandrine POUET, inspectrice du travail

**Section 3-8** : Monsieur Toufik DAHMANI, inspecteur du travail

**Section 3-9** : Monsieur Samir ROCHDI, inspecteur du travail

**Section 3-10** : Monsieur Marc DE MAGALHAES, inspecteur du travail

**Section 3-11** : Monsieur Pierre VILLERET, inspecteur du travail

#### **Unité de contrôle n° 4**

**Section 4-1** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Julie COURT, inspectrice du travail

**Section 4-2** : Madame Julie COURT, inspectrice du travail

**Section 4-3** : Monsieur Simon PICOU, inspecteur du travail

**Section 4-4** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Stéphane DUPOMMIER, inspecteur du travail à l'exception des sociétés ARPAVIE@DOM (siret 891 104 705 00035), BOBIGNY EXPLOITATION (siret 754 073 021 00018), DURALEX PEINTURES (siret 300 474 665 00043) et H.A.A.P.A.D.A.S (siret 499 895 944 00027) pour lesquelles la compétence est attribuée à Madame Asma EL JERRARI, inspectrice du travail

**Section 4-5** : Madame Fatiha EL KHADDARI, inspectrice du travail

**Section 4-6** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Toufik DAHMANI, inspecteur du travail à l'exception de la société LES CARS ROUGES (siret 37998110300060) pour laquelle la compétence est attribuée à Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail

**Section 4-7** : Monsieur François LE FLOCH, inspecteur du travail

**Section 4-8** : Poste vacant, l'intérim est assuré par Madame Lila RABESON inspectrice du travail

**Section 4-9** : Madame Nadine TETRON, inspectrice du travail

**Section 4-10** : Madame Hanaline BREL, inspectrice du travail

#### **Unité de contrôle n° 5**

**Section 5-1** : Monsieur Frédéric RAKOTONIAINA inspecteur du travail

**Section 5-2** : Monsieur Jules GRENET, inspecteur du travail

**Section 5-3** : Monsieur Vincent BOUZRAR inspecteur du travail

**Section 5-4** : Monsieur Jean GIRAUD, inspecteur du travail

**Section 5-5** : Madame Gaëlle BORDAS, inspectrice du travail

**Section 5-6** : Madame Ingrid LEFEBVRE-LEJEUNE, inspectrice du travail

**Section 5-7** : Madame Laure FOGHA-YOUMSI, inspectrice du travail

**Section 5-8 :** Monsieur Laurent COQUEL, inspecteur du travail

**Section 5-9 :** Madame Ingrid BURGUNDER, directrice adjointe du travail

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim est assuré, à titre principal, par un agent de contrôle affecté dans la même unité de contrôle ou, lorsque les circonstances le nécessitent, par un agent de contrôle affecté sur l'une des autres unités de contrôle de la Seine-Saint-Denis.

### **Article 4**

La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> février 2024.

La décision n° 2023-197 du 26 décembre 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis de la DRIEETS d'Île-de-France est abrogée.

### **Article 5**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 30 janvier 2024

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan Rudant

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2024-01-30-00009

Décision n° 2024-020 du 30 janvier 2024 portant  
affectation des agents de contrôle dans les  
unités de contrôle et gestion des intérimis  
de la direction départementale de l'emploi, du  
travail et des solidarités du Val d Oise



**Décision n° 2024-020 du 30 janvier 2024  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim  
de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame FAGOT Isabelle
- Unité de contrôle n° 2 : Madame GUEZOU Marielle, adjointe au Chef de Pôle, est chargée de l'intérim
- Unité de contrôle n° 3 : Madame HOUPIN Elsa

**Article 2 :**

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val-d'Oise les agents suivants :

1. Unité de contrôle n° 1

- section 1.1 : Madame SA Laurène, inspectrice du travail
- section 1.2 : Madame FLUCHER Madison, inspectrice du travail
- section 1.3 : Madame BRUN Priscilla, inspectrice du travail,
- section 1.4 : Madame BISSON Maïlyse, inspectrice du travail,
- section 1.5 :

Monsieur BRUCHET Lionel inspecteur du travail est chargé de l'intérim à l'exception des entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du

travail et des solidarités du Val d'Oise.

Madame FAGOT Isabelle, responsable d'unité de contrôle, est chargée de l'intérim pour les seules entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

- section 1.6 : Madame KAROLAK Maud, inspectrice du travail
- section 1.7 : Madame FAGOT Isabelle, Responsable d'Unité de Contrôle, est chargée de l'intérim
- section 1.8 : Madame JAMI Brigitte, inspectrice du travail
- section 1.9 : Madame BENOÎT Betty, inspectrice du travail
- section 1.10 : Monsieur BRUCHET Lionel, inspecteur du travail

## 2. Unité de contrôle n° 2

- section 2.1 : Madame DEMANDE Isabelle, inspectrice du travail ;
- section 2.2 : Madame BANEL Stéphanie, inspectrice du travail
- section 2.3 : Madame HOUARD Guilaine, inspectrice du travail
- section 2.4 : Madame GUEZOU Marielle, adjointe au chef de pôle, est chargée de l'intérim
- section 2.5 : Madame MULON Aurélie, inspectrice du travail
- section 2.6 : Monsieur RAPATEL Alex, inspecteur du travail
- section 2.7 : Monsieur BOUCHET Thierry, Inspecteur du Travail
- section 2.8 : Madame FAUVEL Camille, inspectrice du travail
- section 2.9 : Monsieur DUCLOS Bernard, inspecteur du travail
- section 2.10 : Madame DELCLITTE Eulalie, inspectrice du travail
- section 2.11 : Madame NORMAND Juliette, inspectrice du travail
- section 2.12 : Madame COMBETTES Kim, inspectrice du travail

## 3. Unité de contrôle n° 3

- section 3.1 : Monsieur MARSY Didier, inspecteur du travail
- section 3.2 : Madame MELICINE-SORHAINDO Sabrina, inspectrice du travail
- section 3.3 : Monsieur BANNET Oscar, inspecteur du travail
- section 3.4 :  
Madame HOUPIN Elsa, Responsable de l'Unité de Contrôle est chargée de l'intérim à l'exception des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail.  
Madame FLUCHER Madison, inspectrice du travail est chargée du contrôle des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail
- section 3.5 : Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail  
Monsieur BANNET Oscar, inspecteur du travail est chargé du contrôle des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail
- section 3.6 :  
Madame BERGUER Sylvie, inspectrice du travail, est chargée de l'intérim à l'exception des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail.  
Madame HOUPIN Elsa, Responsable de l'Unité de Contrôle est chargée du contrôle des opérations de bâtiment ou de génie civil entrant dans le champ d'application du livre III du titre V de la quatrième partie du code du travail
- section 3.7 : Madame DELAHAIGUE Carine, inspectrice du travail
- section 3.8 :  
Monsieur MARSY Didier, inspecteur du travail est chargé de l'intérim à l'exception des entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.  
Madame MELICINE SORHAINDO Sabrina est chargée de l'intérim pour les seules entreprises de transports telles que définies par la décision n° 2021-30 du 01 avril 2021 du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.
- section 3.9 : Madame HOUPIN Elsa, responsable de l'unité de contrôle

**Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou d'une responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par un ou une autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assurée par l'adjointe au Chef de pôle ou par le Chef de Pôle.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable d'unité de contrôle en charge de la section 3-9, l'intérim sera assuré par un autre responsable d'unité de contrôle. En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'UC3, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ou de celle-ci, par un inspecteur ou une inspectrice du travail affecté(e) sur l'une des deux autres unités de contrôle.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un inspecteur ou d'une inspectrice du travail, l'intérim sera assuré par un inspecteur ou inspectrice du travail affecté(e) dans la même unité de contrôle ou une autre unité de contrôle ou par un responsable d'unité de contrôle dans la même ou une autre unité de contrôle.

**Article 4 :**

La décision prend effet au 1<sup>er</sup> février et abroge la décision n°2023-199 du 26 décembre 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Val d'Oise.

**Article 5 :**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 30 janvier 2024

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de  
la région Ile-de-France



Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2024-01-30-00008

Décision n°2024-019 du 30 janvier 2024 portant  
affectation des agents de contrôle dans les  
unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l' Unité départementale du Val-de-Marne de la  
DRIEETS d Ile-de-France



**Décision n°2024-019 du 30 janvier 2024  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de  
l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIEETS d'Île-de-France**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-29 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val-de-Marne ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de responsables des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne, les agents suivants :

- Unité de contrôle départementale n° 1 : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle interdépartementale n° 2 : Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle départementale n° 3 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Sandra EMSELLEM, directrice du travail.
- Unité de contrôle interdépartementale n° 4 : Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et, à titre principal, aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

**Article 2**

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail des unités de contrôle départementales et interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne les agents suivants :

## **Unité de contrôle départementale n° 1**

**Section 1-1** : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 1-2** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail.

**Section 1-3** : Madame Zolikhha BENALI, inspectrice du travail.

**Section 1-4** : Madame Julia LOPES PEREIRA, inspectrice du travail.

**Section 1-5** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 1-6** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 1-7** : Madame Julie CAZEAUD, inspectrice du travail.

**Section 1-8** : Monsieur Jonathan KLUR, inspecteur du travail.

**Section 1-9** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail.

**Section 1-10** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

**Section 1-11** : Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail.

## **Unité de contrôle interdépartementale n° 2**

**Section 2-1** : Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail.

**Section 2-2** : Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

**Section 2-3** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Jean-Noël PONZEVERA, directeur adjoint du travail.

**Section 2-4** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

**Section 2-5** : Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

**Section 2-6** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Nimira HASSANALY, directrice adjointe du travail.

**Section 2-7** : Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail.

Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des chantiers de BTP. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 2-8** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

**Section 2-9** : Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail.

**Section 2-10** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail.

Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des chantiers de BTP. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 2-11** : Monsieur Hugo MAZA, inspecteur du travail.

### **Unité de contrôle départementale n° 3**

**Section 3-1** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Sandra EMSELLEM, directrice du travail.

**Section 3-2** : Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail.

**Section 3-3** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail.

**Section 3-4** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Sandra EMSELLEM, directrice du travail.

**Section 3-5** : Monsieur Edern LE-ROUX, inspecteur du travail.

**Section 3-6** : Madame Christelle GROSS, inspectrice du travail.

**Section 3-7** : Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail.

**Section 3-8** : Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail

**Section 3-9** : Madame Félix TOUSSINE, inspectrice du travail.

**Section 3-10** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail.

**Section 3-11** : Monsieur Hicham BOUANANE, inspecteur du travail.

### **Unité de contrôle interdépartementale n° 4**

**Section 4-1** : Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

**Section 4-2** : Monsieur Florent HUART, inspecteur du travail.

**Section 4-3** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

**Section 4-4** : Madame Assia BAGHDAD-BELHADJ, inspectrice du travail.

**Section 4-5** : Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

**Section 4-6** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

**Section 4-7** : Poste vacant, intérim assuré par Madame Monique AMESTOY, contrôleuse du travail, chargée du contrôle des établissements jusqu'à 250 salariés.

Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail, est chargé par intérim du contrôle des établissements de plus de 250 salariés. Il est par ailleurs habilité à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 4-8** : Madame Monique AMESTOY, contrôleuse du travail, chargée du contrôle des établissements jusqu'à 250 salariés.

Madame Assia BAGHDAD-BELHADJ, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements de plus de 250 salariés. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

**Section 4-9** : Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

**Section 4-10** : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Grégory BONNET, directeur adjoint du travail.

**Section 4-11** : Madame Claire BAURIN, inspectrice du travail.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des responsables d'unité de contrôle mentionnés à l'article 1 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du Travail.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'article 2 ou par un membre de la direction du Pôle Politique du travail.

### **Article 4**

La décision prend effet au 1<sup>er</sup> février 2024.

### **Article 5**

La décision n°2023-198 du 26 décembre 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de l'Unité départementale du Val-de-Marne de la DRIETS d'Ile-de-France est abrogée.

### **Article 6**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 30 janvier 2024

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan RUDANT